

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 24 JANVIER

On écrit de Brighton, en date d'hier :
Nous sommes à même d'assurer que S. M. ne se rendra pas à Londres pour ouvrir la session du parlement, et que le départ de la cour de Brighton est fixé irrévocablement au 23 février.

Le discours royal sera communiqué au parlement par une commission.

Le roi jouit d'une excellente santé et se promène tous les jours en voiture.

C'est à cause de l'influenza que le roi ne viendra pas à Londres pour ouvrir le parlement.

L'influenza continue à faire de nombreuses victimes.

On a calculé que pendant les trois dernières années, la dépense pour la consommation whiskey (eau-de-vie de grain) s'est élevée en Irlande à 18,900,000 liv. sterl., ce qui établit une moyenne de neuf guinées (225 francs) pour chaque famille de quatre individus, la population totale calculée à 8 millions d'âmes.

FRANCE. — PARIS, 23 JANVIER.

L'Europe, annonce dans son numéro de ce matin, qu'hier, au moment où le roi sortait par le guichet du Pont-Royal, la police a arrêté trois jeunes gens qui stationnaient sur le trottoir, près des cuisines du château. Nous sommes autorisés à déclarer que ce fait est faux.

On parle aussi de l'arrestation d'un individu nanti de pistolets, qui aurait voulu approcher le roi à Trianon pendant l'excursion que S. M. y a faite hier. Le correspondant qui rapporte ce fait ignore, dit-il, s'il se rattache à une autre arrestation faite hier aux Tuileries lors du passage du roi à son retour. On aurait trouvé sur l'individu arrêté une correspondance qui le compromettrait gravement, et il serait au secret.

(J. ministériel du soir.)

De nombreuses arrestations ont été opérées samedi dans la soirée. Elle se rattache à des délits d'association secrète et de vagues projets de complots.

(J. G. des Tribunaux.)

Dans la séance de ce jour, M. le ministre de la guerre a présenté à la chambre des députés, un projet de loi abrogeant la disposition du code d'instruction criminelle, par laquelle les militaires devenaient justiciables des tribunaux ordinaires, quand les bourgeois étaient impliqués dans l'accusation.

Désormais les militaires seront justiciables des conseils de guerre, et les bourgeois des tribunaux ordinaires. C'est le scandaleux acquittement des coupables de Strasbourg qui a déterminé les ministres à présenter ce projet de loi. On eût dû y songer cinq ans plutôt.

Aujourd'hui le ministre de la marine a présenté à la chambre des députés un projet de crédit de 400,000 fr. pour construire à l'île de Bourbon une prison pour les déportés.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« La blessure du commandant Parquin ne présente aucun danger. M. l'avocat Parquin est reparti hier pour Paris, n'ayant plus aucune inquiétude sur le prompt rétablissement de son frère.

MM. F. Barrot et Chauvin ont également quitté Strasbourg.

On lit dans un journal qui se porte le défenseur du cabinet du 6 septembre :

Une modification du ministère occupe encore aujourd'hui la presse; les on dit se croisent dans tous les sens et

MORT DE MARIE-ANTOINETTE.

Marie Antoinette, renvoyée devant le tribunal révolutionnaire, par décret du 17 août, avait été transférée le même jour à la Conciergerie. Elle y occupait une chambre qui, pour consacrer un hommage rendu à sa mémoire, devint une chapelle sous la restauration. Ceux qui pénétrèrent alors jusqu'à cette souveraine, à laquelle il n'avait manqué jadis que des autels, purent se faire une terrible idée de l'anéantissement des grandeurs humaines. Quelle distance entre les appartements voluptueux du Petit-Trianon, les cabinets de glace galamment indiscrets, les amours aux ailes dorées soutenant de soyseuses draperies; les lustres de cristal scintillant, les croisées encadrant un paysage enchanteur; et cette chambre aux murs humides, ce grabat où l'empreinte du corps reste dans un dur coucher, cette lampe de fer, compagne fumeuse d'une perpétuelle insomnie, ces noires fenêtres sur lesquelles se croise une double grille. Quelle différence, grand Dieu! entre la belle, la noble, la fière Marie-Antoinette de 1786, dont le regard commande, dont le sourire enivre, dont la voix subjugué; et cette pauvre femme en simple robe de toile, en bonnet de mousseline épaisse, dont les cheveux blancs, les traits flétris, la poitrine aplatie, les doigts osseux chargent de l'apparence d'un demi-siècle une vie qui n'a pas encore atteint le terme de trente-huit ans.

Là-bas, la reine de France, suivant l'inspiration capricieuse de ses goûts; ici, la captive priant, durant de longues heures, aux pieds

désignent plusieurs héritiers pour chaque succession. Ces bruits ne sont pas sans fondements; quelques difficultés d'amour-propre retardent seuls, dit-on, le retour du maréchal Soult aux affaires et M. de Gasparin ne resterait au ministère de l'intérieur que pour garder une vacance.

— On lit dans la *Presse* :

« Cette phrase, *je l'ai signée, mais je ne l'ai pas faite*, restera long temps comme porte close pour éloigner M. Thiers du pouvoir, et surtout comme épouvantail pour les ambitions secondaires qui seraient tentées de graviter autour de lui. Quel est l'homme de sens et de courage qui voudra désormais siéger dans le conseil, à côté d'un ministre qui plus tard à la tribune divulguera le secret des opinions, divisera la responsabilité des actes, et viendra comme dans une enquête publique, comme dans un débat de cour d'assises, demander compte à chacun de ce qu'il a dit, fait ou pensé tel jour, à telle heure, sur telle question? quel ministère est possible à des conditions pareilles. »

— Nous apprenons que la commission des libraires de Paris, vient d'arrêter la formation de trois grandes maisons de fabrications, la première à Leipzig, la deuxième à Coblenze, et la troisième à Genesve. — On placera seulement un dépôt général à Bruxelles; le capital social de chaque maison est fixé à plusieurs millions, la société s'organise sous l'influence de la banque de France et plusieurs banquiers étrangers entrent dans cette spéculation.

— La gendarmerie du département de la Seine a fait 1,968 arrestations en 1836.

— En 1830 le nombre total des journaux et imprimés expédiés par la poste, soit de Paris ou des départements, s'est élevé à 39,946,875, en 1833, 50,853,351 et à 49,356,675.

— BANDE DE JOSEPH SOBERI. On écrit de Vienne, 10 janvier : On a été sur le point de s'emparer, il y a quelques jours du célèbre chef de brigands, Joseph Sobéri : on était parvenu à l'entourer, ainsi que trois de ses compagnons, dans une métairie près Khestell et il lui eût été impossible de s'échapper si dans le dernier moment sa grande présence d'esprit et son intrépidité ne lui en eussent fourni les moyens. La métairie où il se trouvait avait été cernée pendant la nuit par 40 hommes de cavalerie. Dans cet instant critique, Sobéri eut recours à un stratagème qu'il lui réussit : lui et ses trois camarades se dépouillèrent de leurs habits et de leurs armes et se vêtirent du costume des métayers; ils sortirent alors, une lanterne à la main, et s'approchèrent des cavaliers pour les prévenir que les brigands allaient sortir par la porte de derrière; les gendarmes se précipitèrent alors vers cette issue et Sobéri profita de leur absence sur ce point pour s'échapper avec les siens et s'enfuir vers la forêt qui se trouve à proximité. On n'est pas parvenu à le ressaisir depuis.

La bande de Sobéri est organisée d'une manière fort remarquable; elle possède même des médecins et chirurgiens attitrés. Dans plusieurs engagements que la troupe de ligne a eu avec cette bande, elle a perdu un officier, plusieurs sous-officiers et près de 80 soldats, tant tués que blessés.

— Le *Journal de Médecine et de Chirurgie* donne de longs détails sur une observation publiée par M. le docteur Hamard, relativement à l'influence du sommeil magnétique, observation qui se rapproche du travail présenté il y a quelques années à l'Académie par M. Jules Cloquet. Il s'agit cette fois non de l'extirpation d'un cancer gangréneux, comme dans le cas signalé par M. Cloquet, mais de l'extraction d'une dent.

Madame B., jeune femme de 25 ans, d'un caractère très

d'un crucifix de cuivre, et montrant la ferveur pieuse, née de l'infortune, peut-être du repentir.

Ce fut dans ce recueillement de pénitence et de douleur, que la voix rauque de quelque geolier, fit entendre à Marie-Antoinette, le 12 octobre, dans la soirée, l'ordre de se rendre au tribunal révolutionnaire.

Il fait nuit, la salle est faiblement éclairée; sur les piliers qui la soutiennent, sur les voûtes qui la couronnent, s'allongent de grandes ombres qui ressemblent à une tenture funéraire... Plusieurs personnes siègent, dans une demi-obscurité, au fond de cette vaste pièce, où tant de vies ont été déjà vouées à la hache... On dirait que ce sombre appareil tend à troubler une femme acablée déjà de souffrance... Mais le sang de Marie-Thérèse anime la veuve de Louis XVI; elle est inaccessible à d'indignes terreurs; le temps des faiblesses est passé pour elle : le malheur a consumé ce qu'il y avait de petites passions dans cette âme magnanime.

La reine ne subit le 12 au soir qu'un interrogatoire secret; Hermann, président du tribunal révolutionnaire, Fouquier-Tainville, un greffier et quelques autres personnes étaient seuls présents. Interpellée sur son nom, son âge, ses qualités, Marie-Antoinette répondit : — Je me nomme Marie-Antoinette-Josephine-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche.

impressionnable, souffrait vivement d'un mal de dents. L'extraction était le seul remède; son médecin, M. Hamard, lui conseilla de suivre ce moyen, mais, à l'idée d'une opération, elle éprouvait presque des convulsions; il la décida pourtant à aller chez M. Oudet, avec lequel il convint d'employer le sommeil magnétique pour dissiper toute terreur.

En effet, lorsque M. Oudet arriva, madame B. était assise dans un fauteuil, et livrée depuis une heure au sommeil magnétique; des piqûres d'épingles, l'approche de la flamme d'une chandelle, le cliquetis des instruments de la trousse de M. Oudet, rien ne réveilla madame B. Aux questions de son médecin sur sa dent malade, elle ouvrit la bouche et la montra, mais en disant qu'elle ne souffrait plus.

L'extraction eut lieu, un cri léger, un mouvement de tête en arrière parurent seuls l'indiquer, mais le sommeil continua sans que le pouls ni le visage annonçassent la moindre émotion. Au bout d'une demi-heure elle s'éveilla, ne se plaignit point, puis pensa aux douleurs qu'allait lui causer sa dent, et fut très surprise en apprenant qu'elle en était délivrée.

— On publie à Paris le livre des chasses de Charles X. Entr'autres choses curieuses, on y lit le nombre des pièces tuées par le prince chaque année. En une saison il était tué de 20 à 25,000 pièces. Le roi en tuait 8 à 10,000; le duc de Nemours 7 à 8,000; et les officiers des classes 5 à 6,000. Le nombre des faisans tués chaque année par les chasseurs royaux était de 8,000, et chaque faisant revenait à la faisanderie à 20 fr. à peu près.

— Un village des environs d'Orléans vient d'être témoin d'un trait de monomanie fort extraordinaire. A force de travail et d'économie, un vigneron avait amassé une somme de 5 à 6,000 fr. qu'il comptait et recomptait chaque jour. Un bien qu'il convoitait depuis longtemps s'étant trouvé à vendre, il s'en rend acquéreur et paye comptant. On devait le croire heureux et satisfait; hélas! il n'en fut point ainsi; il avait la terre, mais le trésor qu'il aimait tant à contempler avait disparu, et avec lui toutes ses jouissances. Le malheureux n'a pu s'habituer à la privation de son or, il s'est brûlé la cervelle.

— L'Amérique du Sud est toujours en proie aux dissensions intestines. On écrit de Para (Brésil) que cette province était toujours le théâtre de révoltes sans cesse renaissantes, et les marchandises européennes s'y étaient accumulées dans une proportion extraordinaire. Chaque semaine, des collisions éclataient dans le voisinage de la ville; un corps de 600 rebelles avait élevé des retranchemens à Onciras, et les troupes du gouvernement avaient perdu de 80 à 100 hommes en essayant de les déloger de cette position. Les habitants de Para étaient constamment armés.

Bulletin de la bourse de Paris du 24. — Les affaires ont été nulles aujourd'hui, les spéculateurs ne voulaient pas s'engager avant de connaître quelle sorte de communication devait être faite à la chambre des députés par les ministres. Les valeurs espagnoles sont les seules qui se soient assez bien soutenues à 26 3/4, il y avait demande pour l'actif. Néanmoins on ne traitait que pour faible partie, et s'il s'était présenté une vente de quelque importance, on n'aurait pu tenir au cours de 3/4.

Aucune nouvelle ne circulait en bourse. Les actions de la Société Générale belge ont été recherchées à 4,567.50, 4,570.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le général Mina ayant manifesté dans son testament le désir d'être enterré à Idosin, petit village de la Navarre, à trois lieues de Pampelune, où il était né, sa veuve en a fait la demande à la reine, qui s'est empressée d'y accéder;

A ces mots, l'accusée vit soudain se dresser dans la demi-obscurité de la salle, le président Hermann, qui s'écria d'un accent farieux :

— Point, point d'archiduchesse : la république ne reconnaît pas toutes ces misères là.

— Je vous ai dit mes noms, répondit la reine avec calme, vous choisirez celui qui vous conviendra.

Dans tout cet interrogatoire, fort long, obséquieux, bizarre, on eût dit que les accusateurs prenaient à tâche de ménaager un triomphe à l'accusée, et de se couvrir eux-mêmes d'opprobre; j'en rapporterai quelques passages à l'appui de ce que j'avance.

— Pensez vous, demanda Hermann à la reine, que les rois soient utiles au bonheur des peuples?

— Un individu, répondit froidement Antoinette, ne peut pas décider cette question, surtout lorsqu'il a régné.

— Vous regrettez sans doute, dit agrement Fouquier-Tainville, que votre fils ait perdu un trône sur lequel il eût pu monter, si le peuple, éclairé sur ses droits, n'eût pas brisé ce trône!

— Je ne regretterai jamais rien pour mon fils, quand mon pays sera heureux.

— Vous intéressez vous au succès des armes de nos ennemis?

— Je m'intéresse au succès de celles de la nation de mon fils, quand on est mère, c'est la première parenté.

Réponse sublime qui suivit cette idiote question.

son corps qui a été embaumé, est déposé dans une chapelle de la cathédrale de Barcelonne, et il y restera jusqu'à ce qu'il puisse être transporté sans obstacle au lieu indiqué pour la sépulture.

La députation provinciale de la Navarre voulant donner à la mémoire du général Mina un gage d'admiration et de respect, se propose d'allouer une pension à la mère de ce général, âgée de plus de 90 ans; mais comme elle sait que le gouvernement a l'intention d'en faire autant, elle veut attendre qu'il ait pris l'initiative. (Sentinelle.)

Les courriers de Madrid se succèdent. Nous avons ce soir des lettres et des journaux du 16. La Gazette de Madrid annonce que le général Espartero fait connaître qu'il n'a pas nommé Alaix commandant général de l'Alava.

Aux cortès, le 15, l'admission de M. Lopez a passé à la majorité de 98 voix contre 46. Le 16, on commençait à traiter d'affaires financières au départ du courrier. Le 17, on devait s'occuper en comité secret de l'affaire de Cuba. Lorenzo a été destitué.

Le journal la Fleche, traduit devant le jury, a été acquitté. Une poursuite est dirigée contre le Castillon, sur la plainte de M. J. S. La Hera.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Les soldats anglais n'ont point de sabres; ils portent à leur ceinturon de longues baïonnettes (side-arms), et les gardent constamment à leur côté, lors même qu'ils ne sont pas en service. Aussi il en résulte à Londres des accidents non moins fréquents que chez nous.

Un excès de ce genre a fait amener au bureau de police de Halton-Garden, Isaac Linton, soldat au régiment des gardes de Coldstream.

Anne Porter, servante, a déposé qu'ayant rencontré ce soldat dans la rue, et ayant refusé le bras qu'il lui offrait, Linton tira sa baïonnette, et l'en frappa quatre ou cinq fois avec tant de rage, qu'elle aurait été tuée ou estropiée, sans les secours d'un autre militaire; elle en a été seulement quitte pour de légères blessures.

Isaac Linton répond qu'il était ivre et qu'il ne peut savoir comment cela est arrivé.

Un caporal du régiment a dit à M. Laing, magistrat: Mon général, le colonel m'a chargé de vous dire que Linton n'aurait pas dû avoir sa baïonnette, l'officier commandant lui avait expressément défendu de la laisser à sa buffleterie hors le tems du service.

M. Laing: La défense était donc pour lui seul?

Le caporal: Oui, mon général, parce qu'il a été déjà jugé pour avoir blessé du monde avec sa baïonnette.

M. Laing: Linton, où avez-vous été jugé?

Linton: Aux assises de Westminster; on m'a condamné à six mois d'emprisonnement.

Le caporal: Mon général, le colonel demande si ce serait un effet de votre bonté de juger très-sévèrement mon pauvre camarade, car il dit comme ça qu'il faut un exemple pour nous autres militaires.

Le magistrat a condamné Isaac Linton à rester enfermé pendant six mois dans une maison de correction.

BELGIQUE.

Bruxelles, 25 janvier (trois heures). — Aujourd'hui liquidation peu chargée et faite avec beaucoup de facilité. Le cours des obligations Ardoin a eu de nombreuses fluctuations, mais très-petites. Ouvert à 24, il a été un instant à 23 3/4 papier; on reste à 24 1/16 argent. Actions Réunies, 101 1/4, 101 argent. Librairie Générale, 101 1/2 demandées. Société Générale, émission de Paris, 1550 argent, 1555 papier.

Amsterdam, 23 janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 54 1/4, 5 p. c. 104 3/4 5/8; billets de chance 23 3/16, syndicat 94 7/8 13/16; société de commerce 181 1/2 1/2, Ardoin pièces de 85 liv. 24 3/4 25 24 15/16, grosses pièces 00, différée 9 1/4, passive 7 1/2 7/16, brésiliens 86 1/8 86, napoléon 93, russes 104 1/8 1/4.

Londres, 23 janvier (quatre heures). — Consolidés 89 5/8 à 3/4, beiges 00, hollandais 2 1/2 p. c. 54 5/8 3/4 7/8, 5 p. c. 103 1/8 1/4 103; espagnoles active au comptant 25 3/4 25 25 1/2 3/8, au 31 courant 25 7/8 25 à 1/2 5/8 3/8, coupons 43 à 45, passive 7 1/8 1/4 1/8, différée 12 1/8 11 3/4 12 à 1/4 12, portugais 5 p. c. 48 3/4 48, 3 p. c. 31 30 1/2 3/4 1/4 1/2, brésiliens 85 86.

Marché des huiles et graines. — Les huiles toujours à la baisse et sans affaires, il ne se vend que le strict nécessaire pour la consommation. Les tourteaux toujours aux mêmes prix, et la graine grasse faible et sans variation.

Dans la séance de ce jour la chambre des représentants a adopté à la majorité de 56 voix contre 41, le crédit de 315,000 francs demandé pour l'achat de la bibliothèque Van Hulthem. Elle a également adopté le budget de la justice par 63 voix contre 3.

Après s'être formée en comité secret pour la discussion de son propre budget, la chambre a repris sa séance publique à 3 heures et demie, et a adopté les divers crédits demandés par le ministre de la guerre pour paiement de créances des exercices 1830 et 1831 et années antérieures: nous en donnerons le détail.

Au commencement de la séance il a été donné lecture d'un message du ministre de l'intérieur transmettant à la chambre les rensei-

— Quelle est la nation de votre fils?
— Pouvez-vous en douter? N'est-il pas Français?
Plus tard on lui posa cette question, plus stupide encore que la précédente:

— Vous êtes donc bien aise qu'il n'y ait plus ni roi, ni royauté?
— Que la France soit grande et heureuse, c'est tout ce qu'il nous faut.

— Vous devez donc désirer que le peuple n'ait plus d'oppressur, et que tous ceux de votre famille qui jouissent d'une autorité arbitraire, subissent le sort qu'ont subi les oppresseurs de la France.

— Je réponds de mon fils, de moi; je ne suis pas chargée des autres.

Après ce premier interrogatoire, la reine fut reconduite à la Conciergerie, et ne reparut que le 15 devant le tribunal révolutionnaire réuni cette fois en audience publique.

Il n'y avait contre elle que des témoignages vagues, peu propres à former un corps de délit devant entraîner la peine capitale..... Aussi les accusateurs s'étaient-ils efforcés d'exhumer, pour en composer une énorme procédure, toutes les fautes, tous les travers, toutes les peccadilles et jusqu'aux moindres légèretés... On inculpa beaucoup, faute de pouvoir citer des faits majeurs, et l'on trouva, en définitive, ce volumineux fatras de charges, si pauvre, si peu concluant, qu'on recourut à la calomnie, pour suppléer à l'insuffi-

gnemens demandés par M. Rogier, relativement aux mines de houille, à l'extraction de ce minéral et à l'étendue, et à l'extraction des mines dont la concession a été demandée.

Sur l'interpellation de M. Jadot, M. Berger a annoncé que la commission spéciale chargée d'examiner la question des sucres s'était réunie plusieurs fois, mais qu'elle n'était pas encore à même de proposer des conclusions, que l'importance d'une semblable matière exigeait nécessairement une enquête contradictoire et que par conséquent il était impossible de fixer dès à présent l'époque à laquelle la commission pourra faire son rapport.

Nous apprenons de la manière la plus positive, qu'il existe un arrêté royal, rendu sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, qui promet une récompense de 30,000 fr. à celui qui, soit par l'invention d'un nouveau système de machines à vapeur, soit par des perfectionnements aux systèmes connus, sera parvenu à introduire dans l'emploi des machines la plus grande économie de combustible relativement à la force produite.

Cette récompense sera donnée au concours; on s'occupe en ce moment de la rédaction du projet de programme qui, après avoir été définitivement arrêté par le ministre, paraîtra sous peu de jours au Moniteur avec l'arrêté royal. (Indépendant.)

On nous assure que l'honorable président du tribunal de commerce de Bruxelles a présenté récemment à M. le ministre de la justice un projet de loi sur les faillites. On sait que l'article final de notre Constitution prescrit la révision de cette législation comme urgente, et que les Chambres françaises sont saisies d'un semblable projet par le gouvernement. Nous formons des vœux pour que cet exemple soit bientôt suivi en Belgique.

Si nous sommes exactement informés, la principale modification proposée par M. le président, consisterait dans la suppression des agents et syndics, que remplacerait une chambre de liquidation composée de négociants. (Observ.)

Depuis peu de temps, des sorties assez violentes avaient été publiées à Arlon contre l'ex-secrétaire-général des affaires étrangères et pour conclusion, on disait qu'il avait démenté de la confiance de ses concitoyens. Aujourd'hui que le moment semble venu de produire un compétiteur, on annonce au contraire que la réélection de M. Nothomb est assurée, qu'aucun concurrent ne se présente. (Journal d'Arlon.)

M. de Paydt écrit à l'Eclair de Namur que lui et ses co-intéressés n'ont point abandonné le projet de chemin de fer de Sambre-et-Meuse. Une adjudication va avoir lieu sous peu de jours, et ils espèrent bien obtenir la concession et commencer les travaux avec la campagne de 1837.

M. Joseph Geefs est parti pour aller exposer à Paris un groupe qui doit, dit-on, ajouter un nouvel éclat à un nom déjà célèbre par les belles compositions de son frère aîné. Le sujet de ce groupe est la Mort d'Abel.

LIÈGE, LE 26 JANVIER.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

Comme on l'a pu voir, la chambre a été forcée de prendre une mesure assez vive contre ceux de ses membres, qui oubliant les premiers devoirs de leur mandat, paralysaient par leur absence les travaux de la législature. Désormais l'appel nominal sera fait à midi et un quart, et si l'assemblée ne se trouvait pas en nombre, le président déclarerait qu'il n'y aura pas de séance et les noms des membres absents seraient inscrits dans le Moniteur. Cette mesure adoptée par la chambre semble déjà avoir eu un résultat satisfaisant, et les députés ont pu reprendre quelques uns de leurs travaux.

La plus grande partie des deux dernières séances de la chambre, a été consacrée à la discussion, et à l'adoption du projet de loi relatif à l'acquisition de la bibliothèque de Van Hulthem.

Cette belle collection est destinée à former le noyau d'une bibliothèque nationale. La Belgique est restée sous ce rapport fort au-dessous, nous ne dirons point des pays de l'importance du nôtre, mais au-dessous de la plupart même des petits états de l'Allemagne. Il est inutile d'insister sur la nécessité des bibliothèques, de parler de l'influence qu'elles peuvent exercer sur les études et sur la civilisation d'un pays. Il suffit de dire qu'il n'est point possible d'approfondir aucune branche des connaissances humaines, sans avoir recours à ces précieuses collections de livres qui, chez toutes les nations civilisées, font l'objet des soins assidus des gouvernements, et qu'ils montrent aux étrangers avec un juste orgueil. Chez nous, comme la fait très-judicieusement observer un honorable représentant, il n'est pas possible de se livrer à ces laborieuses recherches, dont les savans de tous les pays nous donnent l'exemple, d'étudier à fond aucune science, sans dépenser des sommes d'argent considérables; car il n'existe, ni à Bruxelles, ni dans aucune grande ville

de la Belgique, des bibliothèques complètes dans aucun genre. Ce seul fait est de nature à arrêter parmi nous, le mouvement intellectuel, à tenir le pays au dernier rang parmi ceux qui cultivent les hautes sciences.

Ces considérations n'ont point été justement appréciées par un certain nombre de représentans, qui ont appelé l'acquisition de la bibliothèque de M. Van Hulthem une dépense de luxe, d'exaltation. En vain leur a-t-on dit, cette collection est la seule qui existe, elle est le fruit de cinquante années de recherches et de dépenses considérables. Le propriétaire s'était exclusivement attaché à y rassembler tout ce qui se rattache à l'histoire de la Belgique; elle contient les titres les plus précieux de notre nationalité, il serait déplorable de les voir passer dans les mains de l'étranger. Les opposans ont toutefois persisté dans leur opinion, fondée sur d'autres raisons, sur ce que la bibliothèque de M. Van Hulthem contenait des doubles, des catalogues; d'autres ont soutenu que payer cette collection sur le pied de cinq ou six francs le volume, c'était la payer beaucoup trop cher. Tous ces arguments ont heureusement échoué, et la loi en délibération a été adoptée à une imposante majorité. Nous en félicitons la chambre des représentans, car nous partageons l'opinion d'un honorable député qui a combattu avec force les adversaires du projet, et soutenu la convenance de l'acquisition proposée par le gouvernement. « Nous ne pensons pas, que nous soyons tenus de considérer comme dépense de luxe, celle qui tend à favoriser le développement des facultés intellectuelles de l'homme, Gardons nous de proscrire comme exaltation la partie plus noble, et la plus élevée de la nature humaine. Croyons, au contraire, qu'une nation, comme un individu, ne doit pas, dans les dépenses les plus indispensables de son budget, oublier celles qui concernent la culture de ses qualités morales et intellectuelles, et la chambre aura donné un exemple utile aux pères de famille, en votant les fonds nécessaires à cette partie si importante du service public. »

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, la bibliothèque de M. Van Hulthem contient les manuscrits les plus précieux qui existent en Belgique, sur l'histoire nationale; une quantité de livres rares et qu'on achète d'ordinaire à tout prix dans les ventes publiques. Nous ferons connaître ultérieurement une partie du rapport de MM. de Gerlache et Marchal où la collection dont il s'agit est appréciée sous le rapport scientifique.

M. Franssen, conseiller-doyen près la cour d'appel, chevalier de l'ordre Léopold, et dernièrement élu président de chambre, a prêté serment en cette dernière qualité, hier matin, devant la cour réunie en audience solennelle.

— Avant-hier a eu lieu l'inhumation de feu M. A. de Coune. Un cortège nombreux assistait à cette cérémonie.

— M. S. N. Hanzey a déposé à la chambre des représentans 100 exemplaires d'un mémoire sur le projet de loi relatif au sel.

— La chambre de commerce et des fabriques de Mons a adressé à la législature des observations à l'appui des réclamations des fabricans de sucre indigène.

— M. Wappers vient d'achever divers tableaux dont deux, destinés pour la Hollande, sont d'une beauté admirable. L'un représente Pierre le Grand à Sardam; le 2^e une épisode du siège de Tournay; c'est le moment du triomphe de la comtesse de Lalain. Ces tableaux sont d'un haut mérite; on les dit cependant encore moins beaux que celui qu'il achève en ce moment, et qui est à ce qu'il paraît d'une vérité et d'une expression effrayante. C'est une page des scènes affreuses de la St-Barthélémy: c'est le roi Charles IX venant de tirer sur le peuple.

M. de Keyser a commencé le tableau destiné à l'exposition de Paris; le sujet est, dit-on, tiré de l'Evangile; ce sont les saintes femmes visitant le tombeau du Christ. Cet artiste qui a dans ce moment de nombreuses commandes, même plusieurs ouvrages de front; il travaille à une collection de cent esquisses de l'histoire du pays. Le tableau qui lui a été commandé par le gouvernement, ne pourra être achevé que dans quatre ou cinq ans.

MM. Jacobs et de Brackeleer travaillent avec un zèle des plus louables: ce dernier artiste s'occupe, dit-on, pour l'exposition d'Anvers d'une très-grande production, qui est aussi d'une conception merveilleuse.

— Un artiste belge, M. Wiertz; natif de Dinant, reçoit en ce moment à Rome, cette capitale des beaux-arts, une distinction des plus remarquables et qui n'est que bien rarement accordée: l'exposition d'un de ses tableaux lui a mérité l'honneur d'être nommé membre de l'académie de St-Luc.

mais Marie Antoinette, s'enveloppant dans une stoïque dignité, ne laissa pas remarquer le moindre signe d'impatience; ses traits n'offrirent pas le plus léger reflet de mécontentement... Et personne, non, personne ne put s'abuser jusqu'à prendre ce calme pour l'abattement de la honte; pour le silence de la confusion: il y avait sur les traces de cette princesse je ne sais quelle puissance persuasive qui disait: on me calomnie... et le public l'en croyait. Une seule allégation troubla la sérénité que la reine avait obtenue de sa résignation: ce fut le rapport d'Hébert. Armé de la pièce sophistique où l'innocent dauphin avait apposé sa signature, il s'écria: — Vous avez corrompu votre propre fils; vous et votre sœur Elisabeth, l'avez formé au vice et à la débauche; il en a signé la déclaration.

A cette affreuse imputation l'accusée gardait d'abord le silence; mais elle fut sommée d'y répondre... Marie-Antoinette se leva et partit grande d'un pied.

— Si je n'ai pas répondu, s'écria-t-elle d'une voix puissante qu'accompagna un regard étincelant de pensée, c'est que la nature se refuse à comprendre une telle accusation portée contre une mère...

Puis, se tournant vers le public en élevant encore la voix; elle ajouta: J'en appelle à toutes les mères qui peuvent se trouver ici...

Ces paroles sublimes, jet enflammé d'une juste indignation, étant prononcées, la reine rentra dans son héroïque stoïcité. Ainsi, pendant un jour serein, le lac à la surface unie et calme, est troublé par la chute d'une pierre, et dès qu'elle s'est engloutie dans son

gance des vérités. Hébert, ce dogne jacobin, qu'on entendait chaque matin jober, au nom de son parti, contre tout ce qui n'en partageait pas ses excès; Hébert, toujours substitué du procureur de la commune, fut chargé, dans cette circonstance, de la plus atroce mission... Il se rendit à la Tour du Temple dans le but d'interroger les enfans de la reine. La jeune princesse, âgée de quinze ans, et sentant déjà couler dans ses veines le sang de la fière Marie-Thérèse, ne fit au farouche Hébert que des réponses mesurées. Mais le dauphin, questionné séparément, ne comprit pas même ce qu'on exigeait de lui.

L'interrogateur fit à cet enfant de huit ans les questions les plus infâmes; et suppléant, sur le procès verbal, aux réponses que l'innocente créature ne pouvait faire à des interrogations dont le sens échappait à son intelligence, Hébert porta au tribunal une déposition, signée du jeune Louis, qui chargeait sa mère d'un crime inimaginable.

A l'audience publique du 15, la reine couverte d'une mauvaise robe de deuil, ayant un voile noir jeté sur son bonnet d'épaisse mousseline, se plaça sur le banc des accusés. Elle leva son voile, sans attendre l'ordre du président, puis promenant sur l'innombrable multitude qui encomrait la salle, un regard calme, modeste et pourtant encore fier, elle sembla dire au peuple: Je suis bien malheureuse; mais sachez qu'on ne parviendra pas à m'humilier.

L'acte d'accusation, tissu de tous les détails dérisoires que j'ai signalés plus haut, eût fait hausser les épaules à toute autre accusée;

mais Marie Antoinette, s'enveloppant dans une stoïque dignité, ne laissa pas remarquer le moindre signe d'impatience; ses traits n'offrirent pas le plus léger reflet de mécontentement... Et personne, non, personne ne put s'abuser jusqu'à prendre ce calme pour l'abattement de la honte; pour le silence de la confusion: il y avait sur les traces de cette princesse je ne sais quelle puissance persuasive qui disait: on me calomnie... et le public l'en croyait. Une seule allégation troubla la sérénité que la reine avait obtenue de sa résignation: ce fut le rapport d'Hébert. Armé de la pièce sophistique où l'innocent dauphin avait apposé sa signature, il s'écria: — Vous avez corrompu votre propre fils; vous et votre sœur Elisabeth, l'avez formé au vice et à la débauche; il en a signé la déclaration.

A cette affreuse imputation l'accusée gardait d'abord le silence; mais elle fut sommée d'y répondre... Marie-Antoinette se leva et partit grande d'un pied.

— Si je n'ai pas répondu, s'écria-t-elle d'une voix puissante qu'accompagna un regard étincelant de pensée, c'est que la nature se refuse à comprendre une telle accusation portée contre une mère...

Puis, se tournant vers le public en élevant encore la voix; elle ajouta: J'en appelle à toutes les mères qui peuvent se trouver ici...

Ces paroles sublimes, jet enflammé d'une juste indignation, étant prononcées, la reine rentra dans son héroïque stoïcité. Ainsi, pendant un jour serein, le lac à la surface unie et calme, est troublé par la chute d'une pierre, et dès qu'elle s'est engloutie dans son

— On écrit de Bruxelles à la *Gazette d'Augsbourg* : Les chambres de commerce ont été invitées par le ministère à s'occuper des traités à conclure avec la France, l'Angleterre et la Prusse. De cette manière il sera plus facile de réunir la Belgique à l'union des douanes Allemandes mais non cependant sur la même pied que les nations Allemandes, qui en font partie. Le traité ne sera que la conséquence naturelle de l'établissement des chemins de fer des frontières Belges sur l'Allemagne, et de la dernière loi sur le transit. Le traité à conclure avec la France éprouve beaucoup de difficultés.

— On écrit d'Odessa, 1er. janvier. Tandis que l'Occident est occupé des affaires d'Espagne, des événements bien graves se passent chez nous. Les Tchérkes sont en pleine guerre avec les troupes russes. Le général Wiliaminow a été attaqué deux fois dans le camp retranché de Soudjouk Kalé. Pour renforcer la garnison de cette place, le général baron Rozen y a envoyé une brigade d'infanterie et trois régiments de cosaques. Plus de 300 soldats russes ont perdu la vie dans une affaire d'avant-postes. Les bandes Tchérkes ont pénétré au-delà du Kouban, et quelques-uns sont arrivés jusqu'au territoire des cosaques de la mer Noire, ravageant le pays et excitant les habitants à l'insurrection contre le tsar. Voilà en quels termes ces événements sont annoncés dans le journal transcaucasien publié à Tiflis : « Les brigandages des Tchérkes, au lieu de cesser, augmentent de jour en jour ; ces montagnards se permettent d'exercer tout sorte de cruautés sur les habitants russes ; l'autorité militaire a pris des mesures pour les refouler dans leurs montagnes ; malgré le mauvais temps, nos troupes sont toujours en campagne et en viennent souvent aux mains avec les brigands. »

Aux malheurs de cette guerre se joint la désertion dans l'armée russe, non seulement dans les corps employés sur le Caucase, mais même dans ceux qui cantonnent dans la Russie méridionale. La désertion a même gagné les officiers subalternes. Pour arrêter cette désertion dans l'armée, l'empereur a autorisé le commandant-général de la Russie méridionale, à punir les militaires des grades subalternes, sans consulter préalablement le conseil général de la guerre.

— Le prix des huiles de colza a encore baissé à Paris ; il est de même sur les principaux marchés français, et toutes les correspondances sont d'accord qu'il faut attribuer cette réaction à un accroissement de fabrication, aux belles apparences des plantes et graines oléagineuses qui sont également en terre.

— Le régisseur du domaine de Fayot, commune d'Echourgnac (France) vient, par un moyen aussi simple qu'ingénieux, d'aplanir la grande difficulté qu'il y avait à retourner, au bout du champ que l'on cultive, la charrue de M. Mathieu Domballe de Roville. C'est par un point d'appui qu'il donne à la charrue et qui ne gêne pas le bétail en labourant, et l'empêche de s'estropier en retournant. Ce moyen ne coûte au propriétaire que 5 fr. 80 c. Il a aussi trouvé le moyen de défricher et exhausser les terres à volonté avec la même charrue. Avec un avant-train, deux paires de bœufs font en un jour, dans un défrichement, ce que treize hommes ne pourraient faire en pareil temps.

— La *Gazette d'Augsbourg*, du 17, évalue à 4,137 le nombre des individus qui ont émigré de l'Allemagne pour se rendre en Amérique, à bord de 107 navires, durant le cours de l'année qui vient de se terminer.

— Un chimiste de Boston a trouvé une espèce de papier, qu'il appelle *papier miroir*, parce que, comme une glace bombée, il répète les objets tout en permettant d'en tracer sur lui les contours au crayon, en sorte qu'on peut se passer de chambre obscure.

— La cour de cassation de France a décidé qu'un maire avait le droit, d'après les pouvoirs qui sont conférés au pouvoir municipal, de prohiber les jeux de cartes dans les cafés et autres lieux publics. Ainsi, d'après cette jurisprudence, l'autorité municipale aurait la faculté d'étendre les prohibitions des jeux de hasard prononcées par le code pénal.

— La route de Berlin à l'Elbe sera bientôt commencée, et celle de Berlin à Potsdam est en bon train. Une adjudication de rails, de coussinets et de bois est annoncée à Berlin, pour laquelle chacun peut s'inscrire chez le syndic des chemins de fer, commissaire de justice Robert, Behren-Strasse, n. 49, à Berlin. (*Organ für Handel.*)

— On écrit de Neunkirchen, 17 janvier : « Le commerce du fer et de l'acier a tellement augmenté depuis quelques mois, que nos mines ne peuvent plus suffire aux demandes. Autrefois tous nos produits se dirigeaient vers Siegerland et Marck, mais maintenant il nous arrive de France et de Belgique de si fortes com-

mandes, que nous sommes dans l'impossibilité de pouvoir les satisfaire.

— Les titres de créances à la charge du département de la marine devront être remis aux autorités compétentes avant 1^{er} juillet 1837 à peine de nullité.

— La première loterie qui fut établie en Angleterre, remonte au 11 janvier 1569. Ses bureaux se tenaient à l'une des portes de la cathédrale Saint Paul, et ils restèrent ouverts nuit et jour au public jusqu'au six mai de la même année. Elle se composait de 40,000 lots de 10 sh. chacun. Les gains consistaient en mauvaises pièces de vaisselle et en nippes royales qui n'étaient plus de mode. Le bénéfice s'éleva à environ 20,000 liv. Ce n'est que le 18 octobre 1826 qu'eut lieu le dernier tirage des loteries alors existantes en Angleterre, de sorte qu'elles ne comptent pas moins de 257 années de faveur sur le sol britannique. (*The Globe.*)

ADMINISTRATION COMMUNALE.

LOGEMENTS MILITAIRES. — MENDIANS.

Voici comment le rapport de M. l'échevin chargé de la police s'exprime à l'égard des logements militaires :

« Dans l'état actuel de nos habitudes, tout ce qu'il a été possible d'obtenir c'est une égale répartition d'un fardeau dont il n'est pas possible de dissimuler la pesanteur. Cette répartition, quelque soin qu'on mette à l'établir, ne sera jamais entièrement satisfaisante, parce qu'il est impossible dans la pratique de proportionner convenablement la charge aux facultés de ceux qui la supportent.

« Ces difficultés et les inconvénients inhérents à la prestation des logements en nature ont fait penser qu'il n'était peut-être pas impossible de convertir cette charge individuelle en un casernement général dont l'établissement, dans les lieux ordinaires, pourrait suffire aux besoins passagers résultant du mouvement des troupes. Les frais occasionnés tant par la construction ou l'appropriation des bâtiments que par les besoins réguliers du service, seraient couverts au moyen d'une contribution volontaire à laquelle tous les habitants passibles de la charge de logement seraient admis à prendre part. Ceux qui s'y refuseraient continueraient à recevoir les logements militaires à tour de rôle. Nous pensons que cette proposition est digne de subir un examen sérieux. »

On s'est plaint plusieurs fois du grand nombre d'individus qui d'une manière détournée implorent la charité publique dans les rues et les promenades. Nous voyons avec satisfaction que la mendicité est l'objet d'une attention spéciale de la part de la police ; voici ce qu'en dit le rapport du collège :

« Les mendiants les plus nombreux ne sont plus aujourd'hui ceux qui tendent la main au public, et étalent devant ses yeux le spectacle d'une misère souvent affectée ; c'est principalement cette multitude d'individus qui affluent de tous pays dans nos murs, les uns porteurs d'un instrument quelconque, les autres conduisant des animaux ou cherchant à exciter la curiosité des habitants par la vue des objets les plus vulgaires ; d'autres enfin cherchent à intéresser la pitié publique par le hideux spectacle des difformités physiques les plus repoussantes.

« Cette classe de mendiants dont l'existence dans la commune est devenue une source permanente de petits désordres et d'importunités accablantes pour les habitants, a fixé depuis quelque temps notre attention toute spéciale. Déjà des mesures ont été prises pour empêcher que le nombre de ces vagabonds étrangers n'aille en augmentant. D'autres mesures attendent ceux qui ont pris en quelque sorte domicile parmi nous, et s'il en est besoin la police réclamera du conseil des moyens plus efficaces que ceux dont elle dispose aujourd'hui pour purger la ville de Liège de cette nuée d'étrangers qui pullulent dans nos rues et nos carrefours, et qui fatiguent la charité publique au détriment des véritables nécessiteux de la commune. »

°° Nous rappelons aux amateurs de musique que demain à lieu le concert de M. Lambert Massart.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 24 JANVIER.

Naisances : 1 garçon, 4 filles.

Décès : 4 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Pierre Joseph Massart, âgé de 73 ans, tisserand, rue Rose, veuf de Me. Jos. Decortis. — Louis Amable Delage Bonnot, âgé de 53 ans, rentier, à Monchevriev, célibataire. — Cath. Bar, âgée de 34 ans, sans profession, faubourg Vivegnis, épouse de Jean François Lafont. — Josephine Gilet, âgée de 27 ans, colporteuse, petite Nassarue, épouse de Pierre Laroche.

Du 25. — Naisances : 2 garçons, 4 filles.

Décès : 2 garçons, 2 filles.

elle lui demandait la force de finir avec courage sa tâche de cette vie, et sollicitait de sa bonté un suave espoir des biens de l'éternité... Mais point d'intermédiaire entre elle et le ciel ; on venait de lui offrir les secours de la religion par la bouche d'un prêtre assermenté... La veuve de Louis XVI avait refusé des consolations qu'elle jugeait infectées d'hérésie.

Marie-Antoinette désirait être vêtue tout de blanc pour aller au supplice ; mais ses persécuteurs ne lui avaient laissé que la robe noire qui la couvrait maintenant ; il fallut recourir à la femme d'un gélier pour se procurer le dernier vêtement de la condamnée... ce vêtement où devait se refroidir le sang de Marie-Thérèse.

A onze heures, Marie-Antoinette sort de la Conciergerie montée sur la charrette qui, tant de fois, voitra des victimes à l'éternité. Elle porte une camisole et une jupe de coton blanc ; sa chevelure, décolorée avant la vieillesse, est recouverte d'un bonnet de mooseline grossière... Elle est debout, appuyée à l'un des côtés du chariot ; ses mains sont attachées derrière le dos... A ses côtés, le prêtre, dont une première fois elle a repoussé les consolations, s'efforce de l'exhorter ; elle refuse de l'entendre. La faiblesse organique du sexe se révèle dans l'affaissement de ce beau corps usé par la douleur... L'infortunée princesse a le regard fixe, les traits immobiles ; ses joues sont fortement colorées.

Telle on voit, pendant un trajet d'une heure, à travers une foule à peine préoccupée de son passage, celle qui, pendant dix-huit ans,

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi, 26 janvier 1837, ZAMPA ou la FIANCÉE DE MARBRE, opéra comique en trois actes. — Une POSITION DÉLICATE, vaudeville.

La première représentation de M. Bernard-Léon est remise à mardi prochain, pour cause d'indisposition.

Le directeur du trésor dans la province de Liège informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnement du deuxième semestre 1836, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES, HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

POISSONS de MER très frais, au *Moriâne*, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville.

CABILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

A LOUER

HABITS ET COSTUMES

DE CARNAVAL.

On trouve chez LOUIS POITRON, rue Jamin St-Rock, N. 324, vis-à-vis l'hôtel des Messageries, rue Souverain Pont, un bel assortiment d'habits et costumes de Bal ; savoir :

Beaux Dominos en soie et percale, tout neuf ; Habits ; Gilets et Culottes d'avocats, en velours, en soie et en satin ; Habits de vieille femme en soie et en coton, Habits de paysan ; chapeaux d'homme et de femme, ancien modèle, etc., etc.

Ph. FINCOEUR,

A l'honneur d'informer le public, que leur MAGASIN de PIERRES ET MARBRES, ci-devant au rivage des Croisiers, est transféré au quai d'Avroy, n° 649, qu'il est très bien assorti en pierres et marbres de toutes qualités et qu'ils se chargent du transport en ville de leurs marchandises ; le tout à un prix très modéré. 56

LE JEUDI 9 FÉVRIER, à 11 heures, il sera vendu aux enchères, en l'étude et par le ministère de M^e DUSART, notaire, rue Féronstrée, UNE PETITE MAISON BATIE A NEUF, avec jardin, sise à Liège, faubourg Vivegnis, en la ruelle dite *Commune*, occupée par M. Soleil. 129

UNE PLACE DE CHANTRE AU LUTRIN étant vacante A LA CATHÉDRALE de Liège, les aspirants peuvent se présenter au concours qui aura lieu dans ladite église vendredi 3 février 1837, à dix heures et demie du matin, munis de certificats de moralité. 133

UN FABRICANT DE QUINCAILLERIE de cette ville, ayant beaucoup de connaissances, voulant agrandir ses affaires, désirerait trouver un ASSOCIÉ. S'adresser n° 1015, derrière l'Hôtel de Ville. 106

TERRAIN et MAISON BATIE A NEUF, attenant l'un à l'autre, à VENDRE, situés à St. Gilles, près de la houillère de La Haye, n° 453. S'adresser au sieur DESART, rue du Gimetière, sur la Fontaine, n° 176. 110

On peut se procurer des actions rue de la Rose, n° 475, de la grande vente de Vienne, qui aura lieu le 31 janvier 1837. 31

VENTE DE MEUBLES APRES DÉCES.

MERCREDI PROCHAIN, 1er. février, à une heure, M^e DUSART, notaire, vendra aux enchères, au n. 431, faubourg Ste Marguerite, près la porte. TOUTS LES MEUBLES ET MARCHANDISES qui se trouvent à ladite maison. 130

régnait sur la France... La sensation que produit le spectacle d'une reine allant à l'échafaud est presque nulle. Au fond de cette curiosité qui porte quelque milliers d'individus à la place de la Révolution, il n'y a pas, chez la plupart, le sentiment d'un regret, chez beaucoup il n'y a pas même une pensée.

A midi et quelques minutes, la victime monte à l'échafaud ; elle n'est point sortie de sa profonde stupeur ; sa vie paraît être tout intuitive... son esprit habite déjà le ciel... Mais lorsque l'exécuteur arrache brusquement le fichu qui lui couvre le sein ; lorsque, baignant le haut de sa camisole, il découvre presque en entier ce buste qui fut l'idole d'une autre époque, Marie-Antoinette, rappelée au sentiment d'une pudeur outragée, secoue violemment la tête ; son visage se couvre d'une teinte pourpre ; ses beaux yeux roulent courroucés dans leurs orbites... Mais le corps promis au supplice se renverse, le fer acéré glisse dans sa double rainure... la colère de Marie-Antoinette s'éteint avec sa vie.

Le soir, je passais avec ma mère devant le péristyle du Théâtre de la République ; la garde parquait avec effort une foule compacte entre les barrières qui devaient la contenir... On s'y pressait pour voir les Femmes, comédie à l'ambro, collection de madrigaux, divisée en trois actes. Demoustier faisait trancher sa composition fleurie sur cette lugubre journée, comme un bouquet de roses attaché à un suaire. (*Cabinet de Lecture.*)

sein, efface les rides passagères, et reprend son immobilité. Après ce beau transport d'indignation, aucun mouvement qui trahit la faiblesse humaine, aucun élan ni de fierté ni d'emportement n'altèrent la physionomie de l'accusé : en un mot, nul signe ne vint révéler sur son visage l'agitation de son âme.

Ce grand effort de résignation ne se démentit point lorsque, après l'éloquent mais inutile plaidoyer des avocats, Tronçon-Ducoupray et Chauveau-Lagarde, une condamnation capitale, arrêtée d'avance par le comité du salut public, fut prononcée le 16 octobre, à quatre heures du matin, à la lueur palissante des lampes qui n'éclairaient plus que faiblement la salle du tribunal. Vainement la fureur des juges épia-t-elle dans la contenance de l'infortunée princesse le plus passager oubli de sa constance ou de sa dignité : le mot terrible de mort ne put ravir même un frisson à cet organisme de femme, où l'âme dominait tout ce que la nature physique a d'émotions.

L'heure du supplice d'Antoinette allait sonner ; en sortant du tribunal révolutionnaire, le 15 octobre à la naissance du jour, elle salua cette aurore comme la dernière de sa vie. Déjà le rappel battait de toutes parts ; on entendait, frappant en cadence le pavé, les escadrons qui se rendaient au poste qu'ils devaient occuper ; les canons roulaient avec leur sinistre retentissement vers les ponts, les places, les carrefours où leur appareil menaçant était jugé nécessaire. Pendant ces foudroyants apprêts, dont le bruit parvenait jusqu'à l'oreille de celle qui en était l'objet, elle épanchait ses dernières pensées dans le sein du Créateur

OCCASION EXTRAORDINAIRE

RABAIS RÉEL
DE 20 A 80 0/0

POUR CAUSE DE DÉPART

PAR SUITE DE CESSATION DE COMMERCE.

Pour satisfaire aux demandes d'un grand nombre d'amateurs, on pourra encore pendant deux jours se procurer au

MAGASIN DE LIBRAIRIE,

DE

F. GANONGETTE ET C^{ie},

RUE PONT D'AVROI, N° 577,

En face de l'Hôtel de Flandre, à Liège.

Tous les OUVRAGES composant son bel ASSORTIMENT. Il reste encore plus de 6 à 8000 vol. de bons livres de tous genres et de tous formats, parmi lesquels on peut choisir depuis 25 centimes jusqu'à 10 fr. et plus, le tout à des prix tellement AU-DESSOUS DU COURS ET DE LA VALEUR de ces marchandises, qu'il faut en avoir fait l'expérience pour s'en former une juste idée.

On trouve encore dans cette belle collection la plupart des classiques et des bons auteurs du jour, tels que Lamartine, Victor Hugo, Dumas, Casimir Delavigne etc. etc. Buffon, Voltaire, Rousseau, Laharpe, Shakespeare, Byron, etc. etc. et une infinité d'autres trop long à détailler, et pour lesquels on peut visiter le magasin TOUT EST COMME D'USAGE NEUF ET GARANTI BIEN COMPLET.

J. G. LARDINOIS,

LIBRAIRE, RUE DEVANT-LES CARMES,

n. 382, à Liège,

Vient de faire paraître un nouveau journal sous le titre de

ANNALES

LITTÉRAIRES ET PHILOSOPHIQUES.

Le but de ce recueil est d'offrir à la masse des lecteurs un tableau fidèle de l'état de la philosophie et des lettres chez les peuples qui les cultivent. — 1° En publiant des articles de critique sur les principaux ouvrages qui paraîtront chez nous et à l'étranger; 2° En reproduisant les opinions des écrivains modernes les plus distingués sur les divers points de philosophie ou d'économie sociale qui occupent ou qui occuperont à l'avenir l'attention publique; — 3° En donnant les nouvelles les plus intéressantes pour ce qui concerne les lettres, les sciences et les arts dans les différents pays; — 4° En annonçant les ouvrages nouveaux dans un bulletin bibliographique raisonné.

Les ANNALES paraîtront avant le 15 de chaque mois, à partir de janvier 1837, par livraison de 3 feuilles in-8° au moins. La première livraison qui contient le PROSPECTUS a paru.

Le prix annuel de l'abonnement n'est pas de 7 fr. 50 c., comme il a été annoncé, mais seulement de 6 fr. 50 c. par an. S'adresser à l'éditeur, J. G. LARDINOIS, à Liège, et chez les principaux libraires de la Belgique. 80

VENTE

D'UN BEL

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL.

Lundi 30 janvier 1837, au lieu du samedi 21, ainsi qu'il a été annoncé précédemment, à 3 heures après-dîner, le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors Château, n° 482,

UNE FONDERIE A FONDRE LE FER,

activée par une machine à vapeur à basse pression, de la force de dix chevaux, AVEC MAISON d'habitation, MAGASINS, cour, jardin et toutes dépendances: le tout d'une superficie de 30 ares environ, situé à Liège, près du nouveau pont de la Boverie, n° 4, joignant d'amont à M. Bica, d'aval à Mme Veuve Renoz, du troisième côté au chemin de la Boverie, et du quatrième à la rivière d'Ourthe.

Cet établissement peut convenir pour toute espèce de fabrique. Sa position est aussi des plus favorables: à portée du chemin de fer, du canal de Luxembourg et du nouveau pont de la Boverie, au bord de la Muse et de l'Ourthe, il réunit tous les avantages possibles pour la facilité des transports et des communications.

S'adresser, pour voir l'établissement, au propriétaire, et pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 131

VENTE.

MAISON ET JARDIN.

En l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège, il sera procédé, le 10 février 1837, à 10 heures du matin, à la vente aux enchères D'UNE MAISON SITUÉE A LIÈGE, rue Pierreuse, n. 180, avec 2 1/2 verges grandes de jardin, jouissant de la plus belle vue.

PROGRAMME

DU

CONCERT

Qui sera donné vendredi prochain 27 courant, dans la Salle du Spectacle par M. LAMBERT MASSART.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture d'Ernste de Weber.
2. Romance chantée par Mme. St. Ange.
3. Thème original varié pour violon composé et exécuté par M. Lambert Massart.
4. Air chanté par M. Bouchy.
5. Variations sur un motif du Pré au Clerc, exécutées par M. Joseph Massart.

DEUXIÈME PARTIE.

6. Variations pour le piano sur un motif du Pré aux Clercs, exécutées par Joseph Massart.
7. Duo de Mazaniello, chanté par MM. Bouchy et Richelme.
8. Premier solo et rondo d'un concerto de Kreutzer, exécutés par M. Lambert Massart.
9. Air chanté par Mme St Ange.
10. Variations sur une romance de Mme Malibran, composée et exécutée par M. Lambert Massart.

Prix ordinaire du spectacle.
On commencera à 6 heures.
MM. les titulaires qui désireraient retirer leurs loges, son priés de vouloir en faire retirer les coupons, jeudi avant onz heures.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le mercredi quinze février, à dix heures, il exposera en vente, en son étude, rue Féronstrée, N. 569.

1° UNE BONNE MAISON DE COMMERCE,

avec cour, jardin et bâtiment derrière, située à Liège, faubourg Ste. Marguerite, portant le N. 431 et l'enseigne du Soleil d'Or.

2° ET UNE MAISON SITUÉE A MONTEGNEE, vis-à-vis de l'église, avec un jardin assez près dans la ruelle des Mavis.

S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 128

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE DE MATERIAUX.

SAMEDI 28 janvier courant, à 9 heures du matin, à l'ancienne CASERNE DU PONT MACHIN, le receveur des domaines vendra une QUANTITÉ DE MATÉRIAUX provenant de démolition, consistant principalement en montants et linteaux de chassiss de portes et fenêtres, chassiss de croisées en chêne avec vitres et ferrures, poutres en chêne, poutrelles, cadres, piliers, et cordons en pierre de taille, chevrons, etc., etc. ARGENT COMPTANT.

VENTES DE RENTES,

POUR CAUSE D'INDIVISION.

LUNDI, 13 FÉVRIER 1837, à deux heures après-midi, le notaire SERVAIS vendra en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857, LES RENTES ANNUELLES ET PERPETUELLES ci-après:

- A. UNE RENTE de 42 fr. 55 c. due par le sieur Joseph Louvat, Nicolas Joseph Cabolet et la Dame veuve de Jean Morin, de la commune de Vivegnis.
 - B. Une idem de 4 muids épeautre, effractionnée à 36 fr. 90 c. servie par MM. Goucq et Larbuisson, d'Evegnée et Melen.
 - C. Une idem de 2 muids 1 setier épeautre, effractionnée à 20 fr. 66 c 49 centièmes, due par Pierre Ralet, de Villers-l'Évêque.
 - D. Une idem de 12 setiers épeautre, effractionnée à 14 fr. 59 c. due par MM. Roland Joseph Lafontaine, de Plainevaux, et Lambert Joseph Lafontaine de Vierset.
 - E. Une idem, de 12 fr. 16 c. due par les sieurs Watrin et Botty d'Enishe, commune de Fexhe-Slins.
 - F. Une idem de 5 setiers un quart épeautre, effractionnée à 6 fr. 38 c. 19 centième, due par Hubert Watrin, la veuve Lillet, née Devivier, et autres, de la commune de Fexhe-Slins.
 - G. Une idem de 5 setiers épeautre, effractionnée à 6 fr. 8 c. due par les sieurs Halin, Massart et Damave, de Hautain J. Siméon, et Bchet de Bassenge.
 - H. Une idem de 4 setiers épeautre, effractionnée à 4 fr. 86 c., due par la veuve Beaujean, les sieurs Salmon et Marnesse, de Vottem.
 - I. Une idem de 4 setiers épeautre, effractionnée à 4 fr. 86 c. due par les enfants de feu M. Gérard Riga et dame Marie Anne Bartin de Hologne aux-Pierres.
 - K. Une idem de 4 setiers épeautre, due par Henri Daenen, Mlle Maréchal, Pierre Ory et Gilles Maloir, de Glons.
- Ces rentes sont très exactement servies à Liège et parfaitement garanties.
S'adresser audit notaire SERVAIS, pour la communication des titres et conditions. 88

A VENDRE LA MOITIÉ INDIVISE

DANS TROIS BELLES MAISONS,

SISES A LIÈGE, RUE ROYALE,

Portant les n. 923, 924, 925.

S'adresser au notaire GILKINET, à Liège. 107

A VENDRE

UNE BELLE ET SPACIEUSE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE HORS-CHATEAU, n. 478, connue ci-devant sous le nom de l'hôtel de la cour de Londres, ayant porte cochère.

Cette maison en fort bon état, est appropriée à la location de divers quartiers qui produisent un revenu considérable.

A vendre également UN BEAU PIANO.

S'adresser au notaire GILKINET, à Liège. 108

BOURSES.

PARIS, LE 24 JANVIER.

Cinq pour cent . . .	109 25	Esp. D. diff. s. int.	11 7/8
Trois pour cent . . .	80 00	• Dt. pas. s. int.	7 3/8
Act. de la B de Fr.	2375 50	Belg. Emp. 1832	103 0/0
Nap. Cert. Falc.	98 80	Banque de Belg.	1325 00
Portugais, 5 p. c.	30 1/2		
Esp. Ardoin 1834.	26 7/8		

LONDRES, LE 23 JANVIER.

3 1/2, consolidés . . .	89 3/4	Espagne. Cortés.	25 3/8
Bel. em. 1832 C.D.	102 1/2	Différées	42 0/0
Holl. Dette active.	55 7/8	Passives	27 1/8
Portugais, 5 p. c.	48 0/0	Russie	000 0/0
Id. 3 p. c.	30 1/2	Bésil. Emp. 1834.	86 0/0

AMSTERDAM, LE 24 JANVIER.

Holl. Dette active.	101 5/8	Inscr. au gr. livre.	67 0/0
Dito 2 1/2	54 1/4	Certifi. à Amst.	95 5/8
Dit. de 1834	0 0/0	Pologne. L. n. 500f.	144 3/4
Billet de change	23 1/8	Lots de Rd. 50 f.	143 1/4
Syndic. d'amort.	94 15/16	Espagne. E. Ard.	24 1/16
• 3 1/2	28 3/4	Dito grd	24 5/8
Soc. de comm. P.-B	182 7/8	Dette différ. anc.	9 3/16
• nouvelle.	102 1/2	• nouv.	42 1/8
Russie, H. et C. 5	104 1/4	• passive.	7 1/4
• 1829, 5	104 1/4	Autriche. Métal. 5.	100 1/8

ANVERS, LE 25 JANVIER.

ANVERS. Det. acti.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 1/2
• Det. différ.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	000 0/0
Emp. de 48 mill.	100 1/2	• à An. 1834.	104 0/0
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	103 3/4		
Lots de fl. 100.	000		
• de fl. 250.	422 1/2		
• de fl. 500.	707		
POLOG. Lots fl. 300.	119 0/0		
• fl. 500.	140 0/0		
BÉSIL. E. à L. 1834	85 1/2		
ESPAQ. Emp. 1834.	23 7/8		
D. diff. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dette différ.	9 1/4		

CHANGES.

Amst., c. jours . . .	3/8 9/16	P
Rotterd., idem . . .	3/8 1/2	P
Paris, idem	1/4	A
• 2 mois	3/4 0/16	P
Lond. p ^r Estr. c. j.	39 1/4	A
• 2 mois	39 7/8	P
Hain. p ^r 40 HB. c. j.	35 1/4	P
• 2 mois	35 1/16	P
Bruxelles et Gand.	1/4	P

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 25 JANVIER 1837.

Nous avons eu peu de variation aujourd'hui en fonds d'Espagne. Ardoin ouvert 24 23 7/8 3/4 5/8 1/2 et reste A. à ce cours.

Primes à un mois 25 3/4 p. c. dont 1 p. c. cours.

Primes au 45 février 24 3/4 0/0 dont 1/2 0/0 argent.

BRUXELLES, LE 25 JANVIER.

COURS.	ACTIONS.			
Emp. Rotsch.	100 1/2	P Act. Société Gén.	730 0/0	P
Fin cour.	100 1/2	P Act. de la S. de C.	432 0/0	P
Pr. 4 m. d. 1.	000 0/0	P Act. la B. de B.	420 0/0	P
• 1836, 4 1/2.	32 1/4	P Act. C. Sam. et O.	000 0/0	
Fin cour.	00 0/0	P Act. des Hauts-F.	000 0/0	
• pr. 1 m. d. 1.	00 0/0	P Act. Charb. Flenu.	000 0/0	
Dette activ. 2 1/2.	53 0/0	A Act. Banq. fonc.	00 0/0	
E. de la ville 1832	102 0/0	A Act. Ch. H. et W	000 0/0	
Dette active holl.	53 3/4	P Act. Ch. Scléssin.	000 0/0	
Rente domaniale	97 0/0	P Act. Entr. Indust	000 0/0	
BÉSIL 1834	86 0/0	E Act. Ch. Lev du F.	000 0/0	
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	P Act. S. d'Osgrée.	000 0/0	
ROME. 1832	104 0/0	A Act. S Sars-Louch.	000 0/0	
NAPLES. Falconnet	92 1/2	Act. Che de fer.	00 0/0	
• Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venues.	000 0/0	
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	000 0/0	
ESPAQ. Ard. 1834.	24 1/8	A Act. S. St. Léona.	000 0/0	
• Fin cour.	24 1/8	A Act. S. Chatellin.	000 0/0	
• gros. pièces	00 0/0	Act. S. Verreries.	000 0/0	
• pr. 1 m. d. 1.	26 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0	
• différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie	000 0/0	
• anc.	0 0/0	Act. Verr. Charl.	000 0/0	
• dette passive.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	00 0/0	
		Act. des Brasseries	000 0/0	
		Act. Librairie H.	000 0/0	
		Act. Typogr. W.	000 0/0	
		Act. Fabr. Tapis.	000 0/0	
		Act. Fabr. de fer	000 0/0	
		Act. Mutual. ind.	110 1/4	P
		Act. C. de Bruges	404 1/2	P
		Act. H. F. Monc.	000 0/0	

VIENNE, LE 14 JANVIER.

Métalliques, 104 1/2. -- Actions de la banque, 1376.

PLACE D'ANVERS, LE 25 JANVIER.

Café. — Les affaires ont été peu importantes dans cette fête. Les ventes citées, sont :

200 balles Batavia et 60 idem dito à 33 1/2 c.; 100 idem Brésil ord. à 31 1/2 c.

Sucre brut. — Les transactions d'aujourd'hui se sont bornées à 50 caisses Havane blond, bonne qualité, à 18 3/4, pavillon étranger et 40 canastres Java gris, à prix non cité.

Sucre raffiné. — Il ne se fait par continuation que des achats très limités dans cette douceur. On a cité aujourd'hui seulement 15,000 kil. environ de candi pour l'exportation, à prix divers.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.